



Lac Simon, 11 juillet 2019

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Objet : Changement législatif marquant pour les enfants, loi C-92.

Le 21 juin dernier, la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des premières Nations, des Inuits et des Métis fut sanctionnée par le parlement canadien. Réf. : Loi C-92.

Au sommaire de cette loi il est dit :

« Le texte affirme les droits et la compétence des peuples autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille et énonce des principes applicables, à l'échelle nationale, à la fourniture de tels services à l'égard des enfants autochtones, notamment l'intérêt de l'enfant, la continuité culturelle et l'égalité réelle. »

Source : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-92/sanction-royal>

En Abitibi-Témiscamingue, peuplée de plusieurs communautés autochtones dont la pyramide des âges et les naissances démontrent sans équivoque la forte poussée démographique de ces populations, cette nouvelle loi a et aura un impact majeur.

Peggie Jérôme : « Cette loi va permettre à nos communautés anicinape de rapatrier la gestion des services à l'enfance et à la famille et de développer notre propre législation en protection de la jeunesse. »

En extension aux responsabilités légale, nos communautés pourront elles-mêmes définir et mettre en œuvre les services appropriés. L'identité et les façons de faire anicinabe seront donc au cœur des futurs services, plutôt que selon l'approche actuelle par laquelle les anicinape s'adaptent aux méthodes occidentales.

D'ailleurs, quatre communautés, depuis des mois, voire des années, se préparent à la prise en charge des services sociaux à la jeunesse autochtone. Ces communautés se réjouissent de l'adoption de la loi C-92 qui donne une assise supplémentaire au projet de prise en charge.



Pour les médias : si vous vous attardez à lire la loi C-92, on vous invite particulièrement à vous intéresser à l'article 10, un article fondamental de cette loi.

- 30 -

Pour information :

Peggie Jérôme

Coordonnatrice de la prise en charge des services sociaux (pour les 4 communautés impliquées)

Mobile : 819-856-0723

Sarah Clément

Aide conseil à la prise en charge des services sociaux (pour les 4 communautés impliquées)

418-654-6655

Donald Bourget

Avocat et conseiller juridique

Mobile : 514-943-3443

Source :

Marc-Antoine Jetté

Responsable des communications pour Lac Simon

Mobile : 819-527-7271